



# Anduze

porte des  
Cévennes

## DEMANDE D'INSCRIPTION SCOLAIRE

### Année 2026 - 2027

Maternelle

Élémentaire

Classe : \_\_\_\_\_

ULIS :  OUI

NON

#### ENFANT À INSCRIRE

NOM : \_\_\_\_\_

Prénoms : \_\_\_\_\_

Né(e) le : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Sexe :  Masculin  Féminin

École fréquentée précédemment : \_\_\_\_\_

#### REPRÉSENTANT LÉGAL

Représentant légal n°1	Représentant légal n°2
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Adresse :	Adresse :
Tél portable :	Tél portable :
Tél domicile :	Tél domicile :
Tél professionnel :	Tél professionnel :
Mail :	Mail :

En cas de séparation ou de divorce, préciser :

➡ Autorité parentale :  conjointe  au Représentant légal n°1  au Représentant légal n°2

➡ Résidence principale :  Garde alternée  chez Représentant légal n°1  chez Représentant légal n°2

*Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements figurant ci-dessus et m'engage à prévenir la mairie en cas de changement. En accord avec l'article 372-2 du code civil, à l'égard « des tiers de bonne foi, chacun des parents est réputé agir avec l'accord de l'autre, quand il fait seul un acte usuel de l'autorité parentale relativement à la personne de l'enfant », je certifie en outre sur l'honneur que l'inscription scolaire de mon enfant est effectuée conjointement.*

Fait à

le

Signature du ou des représentants légaux :

**JUSTIFICATIFS À FOURNIR :**

- Document d'identité des représentants légaux de l'enfant.
- Photocopie intégrale du livret de famille ou copie intégrale de l'acte de naissance.
- Un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture d'électricité, d'eau, de gaz et de téléphone hors téléphone portable)
  - Si votre famille réside chez un tiers : une attestation sur l'honneur datée et signée de la personne qui héberge ainsi qu'une copie recto/verso de sa Carte Nationale d'Identité et d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois.
  - Si votre enfant réside chez un tiers : merci de vous rapprocher directement de l'école.
- En cas de séparation ou divorce : photocopie de l'intégralité du jugement ou attestation signée des 2 parents précisant les modalités de garde
- Carnet de vaccination à jour
- Assurance de responsabilité civile au nom de l'enfant

**▪ VOTRE ENFANT RENTRE EN « PETITE SECTION » À L'ÉCOLE MATERNELLE :**

Le directeur de l'École Maternelle Roger Bastide, M. Stéphane Macolino, recevra systématiquement les parents des enfants entrant en Petite Section pour l'année scolaire 2026/2027.

Un rendez-vous sera proposé directement par ses soins afin d'organiser cet échange. L'entrée en petite section constitue une étape importante dans l'acquisition de l'autonomie.

Afin de favoriser le bien-être de votre enfant et de faciliter son quotidien à l'école, nous vous remercions de porter une attention particulière à l'apprentissage de la propreté avant la rentrée. Il est souhaitable que chaque enfant soit en mesure de signaler ses besoins et de se rendre aux toilettes avec le plus d'autonomie possible.

Les équipes enseignantes, ATSEM et Périscolaires accompagnent les enfants dans cet apprentissage, mais ne peuvent pas se substituer à cet accompagnement essentiel mené au sein de la famille.

**▪ VOUS INSCRIVEZ VOTRE ENFANT EN COURS D'ANNÉE SCOLAIRE :**

En cas d'entrée de votre enfant en cours d'année scolaire à l'école Maternelle Roger Bastide ou à l'école Élémentaire André Clavel, il est impératif de compléter la présente demande d'inscription, de fournir l'ensemble des pièces justificatives demandées et de déposer le tout rapidement en Mairie. Après étude du dossier par l'Adjointe aux affaires scolaires, celui-ci pourra être validé puis transmis à l'établissement concerné. La direction de l'école prendra ensuite contact avec la famille afin d'organiser l'accueil de l'enfant.

Lors de ce rendez-vous, le certificat de radiation de l'ancienne école devra obligatoirement être présenté.

Aucun élève ne pourra être admis sans validation préalable de ces deux étapes.

**▪ DONNÉES PERSONNELLES :**

Vos données à caractère personnel sont ici collectées pour étudier votre dossier et traiter votre demande d'inscription scolaire. Elles sont conservées jusqu'à la fin de scolarité de votre enfant. Seuls les agents du service scolaire y ont accès. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification ou d'effacement de vos données, de limitation ou d'opposition au traitement, du droit à la portabilité et le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Vous pouvez exercer ces droits en contactant le Délégué à la Protection des Données de la ville.

**PARTIE RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATION :**

Je soussigné, Bonifacio IGLESIAS, maire d'Anduze, donne un avis :

Favorable

Défavorable

à la présente demande d'inscription scolaire.

Fait à Anduze, le